

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Longuenée-en-Anjou dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Pierre HÉBÉ, maire, à l'Espace Longuenée, lieu habituel de leurs séances.

Étaient présents : Jean-Pierre HÉBÉ, Maire ;

Claude GUERIN, Philippe RETAILLEAU, Daniel RAVERDY, Hervé RACAT Maires délégués,

Michel LEBRETON, Gérard MOISAN, Sylviane DUARTE,

Michel ALLARD - Julien ANDRIEU - Régis BERTHELOT - René-Luc BOUYAUX - Djessica BOUZAÏANE - Camille BRETONNIER - Hélène BRIOLAY - Pierre CAMUS - Christine CAPRON - Jacqueline DANET - Sandra DE MAEYER - Jean-Marie DEFAYE - Sophie DENELLE - Béatrice FOLGOAS - Laurence GUILLOUX - Sophie HENRY - Sébastien LAGRANGE - Julien LARFOUILLOUX - Christine LEROY - Pier Paolo LONG - Florence LUCAS - Pascale MERCIER - Yves MULET-MARQUIS - Loïc ORSOR - Laurent PAPIN - Stéphane PIGEON - Evelyne RIVERON - Daniel SALE - Claudine SOURDRILLE - Sylvie TERRIEN - Lydie TESSIER - Michel THOMAS - Olivier VIEIRA

Procurations : Delphine GONIDEC à Camille BRETONNIER - Sylvie MARC à Sylviane DUARTE - Didier MITTEREAU à Christine LEROY - Anthony OUVRARD à Djessica BOUZAÏANE - Nathalie POMMIER à Sandra DE MAEYER - Christophe ROBIN à Pier Paolo LONG - Catherine THIBAUT à Michel LEBRETON - Ketty TRAVERS à Hervé RACAT

Excusé(s) : François DE BEJARRY

Absent(s) : Sébastien BAUVY - Franck BONNET - Julien DEFOY - Vincent HOUDMON - Gisèle LARDEUX - Philippe OUDIN - Nicolas ROY - Michèle SEVILLA - Christelle VOISINNE

Secrétaire de séance : Béatrice FOLGOAS

Dotation aux provisions pour risques

En application de l'article R 2321-2 du CGCT, le conseil municipal est tenu de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision est fixée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Considérant l'ensemble des titres de recettes non honorés à ce jour, malgré plusieurs relances effectuées par le comptable public,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

Décide de constituer une provision de 38 944 € pour couvrir les risques d'impayés

Décide d'inscrire la dépense au compte 6817.

Convocation du 04 avril 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 59
Nombre de Conseillers présents : 41
Conformément à l'article L 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales, un extrait du
procès-verbal de la présente séance a été affiché à la
porte de la Mairie.

Le Maire,

Jean-Pierre HÉBÉ



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
REÇU EN PRÉFECTURE Le

14 AVR. 2017

PUBLIÉE OU NOTIFIÉE
LE 14 Avril 2017